

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 OCTOBRE 2017

Date de Convocation

2 octobre 2017

Date d’Affichage

2 octobre 2017

Nombre de Conseillers

En exercice	14
Présents	8
Votants	11

**L’AN DEUX MIL DIX SEPT**

Le **neuf octobre** à 19 Heures 30

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance **ordinaire**  
sous la présidence de **Mr Alain SEIGNEUR, Maire**

Étaient présents :

**MM** Florent BOISSEL, Jean-Yves CARON, Pierre CLOTEAUX,  
Alexandra PICHON, Véronique MANOUVRIER, Alexandra PICHON,  
Marie RODRIGUES, Alain SEIGNEUR,

Absents excusés :

Laurent LIEVAL donne pouvoir à Alain SEIGNEUR  
Frédéric MONTÉGUT donne pouvoir à Pierre CLOTEAUX  
Catherine BALANÇA donne pouvoir à Marie RODRIGUES

Absents :

Evelyne ROQUES  
Florence TELLIER  
Christian MULLER  
Formant la majorité des membres en exercice.

Pierre CLOTEAUX a été élu secrétaire.

\*\*\*\*\*

**Présentation par la Gendarmerie du dispositif « Voisins et Solidaires ».**

**APPROBATION** du compte-rendu du conseil municipal du 30 juin 2017 par les membres présents et représentés. Abstention d’Alain SEIGNEUR, absent le 30 juin.

**Repas annuel inter-hameaux**

Vu la proposition de la commission vie sociale pour la participation financière demandée lors du repas inter-hameaux,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés,**

**Approuve** la participation financière demandée de 5 euros calculée par rapport au coût du repas.

**Murder Party**

Vu la proposition de la commission vie sociale pour la participation financière demandée lors de l’inscription à la Murder Party du 13 octobre 2017,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés,**

**Approuve** la participation financière demandée de 3 euros pour les Choiseiliens et 10 euros pour les extérieurs.

### **Demande de subvention pour le Centenaire de la Grande Guerre**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le courrier de la Préfecture du 8 septembre 2017,  
Vu la possibilité de recevoir le label « Centenaire » et de demander une subvention pour la commémoration du Centenaire de la Grande Guerre,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à demander une subvention auprès du service départemental de l'Office national des Anciens Combattants et Victimes de guerre pour le Centenaire de la Grande Guerre en 2018 et de demander le label « Centenaire ».

**AUTORISE** la Commune à adhérer à l'association « Le Souvenir Français ».

### **Autorisation de lancer la consultation pour l'aménagement d'un bâtiment dans le cadre du projet de création d'une auberge**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'opportunité d'installer une activité commerciale de proximité en centre bourg pour concourir à sa revitalisation,  
Vu la délibération 2017/06/22,  
Vu la possibilité d'obtenir des aides FISAC pour l'acquisition et des travaux de mise aux normes et de réhabilitation du bâtiment sur devis d'entreprises,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à demander une subvention pour l'acquisition et l'aménagement d'un bâtiment dans le cadre du projet de création d'une auberge.

**S'ENGAGE** à financer la part restant à sa charge,

**DIT** que les dépenses seront prévues au budget de la commune.

### **Demande de subvention à la Région pour un pacte rural**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** les délibérations 2016/12/13, 2017/06/12, 2017/06/20,

**VU** le transfert de compétences du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse vers le Conseil Régional d'Ile-de-France pour l'aide aux communes en matière de revitalisation dans le cadre du pacte rural,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DECIDE** de solliciter une subvention au Conseil Régional d'Ile-de-France « dispositif d'aide aux commerces de proximité en milieu rural » d'un montant total de 150 000 €.

**S'ENGAGE :**

- De ne rien acquérir avant la notification de la subvention
- à financer la part restant à sa charge.

**DIT** que la dépense sera prévue au budget de la commune chapitre 21.

### **Cadeau pour remise du brevet**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la demande de la trésorerie en date du 15/09/2017,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

Décide d'octroyer un cadeau aux élèves ayant obtenu le brevet des collèges,  
Dit que cette dépense sera inscrite à l'article 6714.

### **Motion concernant l'attribution par la SAFER des parcelles C61, C64, C210 et C213 dites prairie d'Houlbran**

La SAFER a fait valoir son droit d'acquisition à l'occasion de la vente des terres dites « Prairie d'Houlbran » (parcelles C61, C64, C210 et C213) propriété de la SCI Houlbran/Méridon.

Malgré un courrier adressé à la SAFER, dès le 5 août 2015, l'informant du souhait des élus municipaux de voir ces terres attribuées à des exploitants agricoles de Choisel (à savoir M. Jacques JANNEZ et Mme Isabel DE WINTER déjà propriétaires de terres contiguës et candidats à leur acquisition), la commission technique en date du 27 juin 2017 a attribué ces terres à un exploitant agricole de l'Essonne sans faire part du souhait exprimé par la commune.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Confirme** sa volonté de voir ces terres attribuées à des exploitants agricoles de Choisel afin de favoriser le remembrement du territoire, de prévenir le mitage et la dégradation des paysages par d'éventuelles édifications de constructions en dehors du périmètre des fermes historiques de Houlbran de Prédecelle.  
Pour mémoire, il est rappelé que ces deux fermes font l'objet d'une fiche patrimoniale dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Choisel

**Demande** à la SAFER de revenir sur cette attribution.

### **Présentation du Rapport d'activité année 2016 du service public de l'assainissement francilien - SIAAP**

Vu la présentation par Monsieur le Maire du rapport d'activité établi par le Service Public de l'Assainissement Francilien (SIAAP) pour l'exercice 2016,  
Vu le code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2224-5,

**Le conseil municipal** prend acte de ce document avant de le mettre à disposition du public en Mairie.

Prend connaissance du rapport d'activité établi par le SIAAP pour l'exercice 2016,  
Dit que ce document sera tenu à la disposition du public en Mairie.

### **Présentation du Rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'Assainissement SIAHVY**

Vu la présentation par Monsieur le Maire du rapport annuel établi par le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAVHY) relatif aux prix et à la qualité du service public de l'assainissement pour l'exercice 2016,  
Vu le code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2224-5,  
Vu le décret n° 95/635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement,

Considérant que cette disposition a pour objectif de renforcer la transparence et l'information sur le service d'assainissement,

**Le conseil municipal** prend acte de ce document avant de le mettre à disposition du public en Mairie.

Prend connaissance du rapport annuel établi par le S.I.A.H.V.Y. relatif au prix et à la qualité du service d'assainissement pour l'exercice 2016,

Dit que ce document sera tenu à la disposition du public en Mairie.

**Présentation du rapport d'activités 2016 du Syndicat Intercommunal pour le traitement et la valorisation des déchets (SITREVA)**

**Considérant** que l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la communication aux membres du Conseil Municipal du rapport d'activités du SITREVA 2016.

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le conseil municipal** prend acte de ce document avant de le mettre à disposition du public en Mairie.

Prend connaissance du rapport annuel établi par le Syndicat Intercommunal pour le traitement et la valorisation des déchets (SITREVA) pour l'exercice 2016,

Dit que ce document sera tenu à la disposition du public en Mairie.

Monsieur le Maire demande le rajout d'une délibération concernant une subvention complémentaire. Refus de Pierre CLOTEAUX qui demande les factures justificatives. L'accord n'étant pas unanime, la délibération sera reportée au prochain conseil municipal.

Frédéric JULHES tient à remercier tous les acteurs ayant participé à l'inter-hameaux. Il souhaiterait aussi plus de visibilité par rapport au contrat rural.

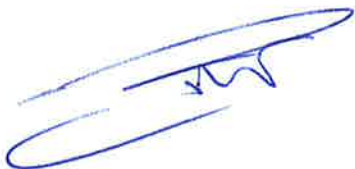
**Questions diverses**

Monsieur le Maire fait part du refus de subvention pour l'achat d'équipements sportifs du SIVU pour le développement du sport en milieu rural.

Monsieur le Maire informe que l'AAEC n'a pas besoin de subvention complémentaire pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2017-2018 concernant les « TAP ».

Fin de la séance à 22 h 10

**Le secrétaire de séance  
Pierre CLOTEAUX**



**Le Maire,  
Alain SEIGNEUR**

